

Conseil Municipal du 13 octobre 2025

DELIBERATION N° 2025-04-33: DECISION MODIFICATIVE N°2025-01

L'an deux mille vingt cinq, le **lundi 13 octobre à 20 heures**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie de Nandy, sous la Présidence de Monsieur René RÉTHORÉ, son Maire en exercice.

Date de convocation :	7 octobre 2025	Nombre de conseillers municipaux :	
Date d'affichage :	7 octobre 2025	En exercice :	28
Secrétaire de séance :	Mme Sophie JACOTIN	Présents :	17
		Votants :	28
		Absent :	00
Présents : M. René RÉTHORÉ, M. Grégory MASSAMBA, Mme Claudie ORMEAUX, M. Laurent VANDERHAEGHE, Mme Margaret DE GROOT, Mme Sophie JACOTIN, M. Roland DELATTRE, Mme Isabelle JOURDAIN, Mme Stéphanie FOURNEL, M. Jean-Marie VAYER, Mme Emilie LARGE, M. Abdelkrim TABBOU, Mme Manon SALOMONI-GOMES, M. Florian GERBER, Mme Fatima GACEM, M. Jean-Marc MAUGUIN, M. Claude ARNOU			
Absents excusés et représentés :			
M. Alexandre VIEIRA	donne pouvoir à	Mme Isabelle JOURDAIN	
Mme Jenna SALORD	donne pouvoir à	Mme Claudie ORMEAUX	
M. Simon YORO	donne pouvoir à	M. Jean-Marie VAYER	
Mme Meryem GÜLSEN	donne pouvoir à	Mme Margaret DE GROOT	
M. Coumar PREM	donne pouvoir à	M. Grégory MASSAMBA	
Mme Joana DISTIN	donne pouvoir à	M. Laurent VANDERHAEGHE	
M. Alexis CABELLO	donne pouvoir à	M. Roland DELATTRE	
Mme Marie KOUNDOU	donne pouvoir à	Mme Stéphanie FOURNEL	
M. Jean-François RIOS	donne pouvoir à	Mme Sophie JACOTIN	
M. Patrick KATAKO	donne pouvoir à	M. Jean-Marc MAUGUIN	
M. Jean-Pierre JACQUART	donne pouvoir à	M. Claude ARNOU	
Absents non excusés :			
/			

Exposé :

La décision modificative n° 1 présentée à l'approbation du Conseil municipal est justifiée par des ajustements de lignes budgétaires en section de fonctionnement et d'investissement. Les modifications des prévisions budgétaires font suite :

1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

7392221 – Prélèvement pour reversement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales – FPIC

Au BP 2025, nous avons inscrits en reversement pour l'agglomération au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) la somme de 45 000 €. Il nous est finalement demandé par courrier du 11 août 2025 émanant de la Préfecture de procéder un reversement de 27 306 € soit une dépense diminuée pour la commune de 17 694 €.

Dotations de l'État :

1. La Dotation Forfaitaire de l'Etat (DGF) s'élève à 1 097 925 € contre 1 102 000 € budgétée, soit une diminution de 4 075 €.
La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) s'élève à 136 585 € contre 127 000 € inscrit au budget 2025, soit une augmentation de 9 585 €.
Sur 2025, nous percevons également de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) pour 10 208 € et de la Dotation Elu Local (DPEL) pour 163 €, le tout représentant 10 371 € à ajouter au budget prévisionnel 2025.
2. La Notification de l'Etat fiscal n°1259 reçue pour la somme de 3 563 625 € contre 3 546 800 € budgété, soit 16 825 € supplémentaire répartis au 73111 pour 14 686 €, au 74833 pour 1 084 € et au 73221 pour 1 055 €.

73331 – Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile de France – FSRIF

Le 04 juin 2025, nous avons reçu la notification de la Préfecture concernant le FSRIF pour un montant de 360 898 € contre 280 000 € budgété, soit 80 898 € supplémentaire.

744 – FCTVA

L'arrêté préfectoral du 19 mai 2025 après avoir arrêté l'assiette des dépenses éligibles en fonctionnement de l'exercice 2024, nous notifie la somme de 51 125,27 € contre 55 000 € inscrits au BP 2025, soit une diminution de 3 874,73 € à inscrire dans la présente DM.

7473 – Dotations du Département

Le 25 mars 2025, nous avons reçu un courrier du Président du Conseil départemental 77 nous informant que dans un contexte budgétaire marqué par des contraintes de plus en plus fortes, le choix a été de supprimer progressivement le soutien direct aux fonctionnements des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE). L'impact pour notre commune représente une baisse de 70 %, soit une somme réduite de 24 570 € pour le multi-accueil sur 2025. A noter que pour l'exercice 2026, la subvention sera totalement supprimée.

75888 – Autres produits divers de gestion courante

- L'assurance nous a versé une indemnité pour un sinistre à la rotonde de Villemur à hauteur de 5 172 €. Ce crédit est basculé au 615521 pour le paiement des réparations.
- L'assurance nous a versé une indemnité pour un sinistre dans la tisanerie du Balory à hauteur de 2 450 €. Ce crédit est basculé au 615521 pour le paiement des réparations.
- Les écritures comptables d'apurement de quelques rattachements 2024 s'élèvent à 21 317 €, dont une prestation commandée en 2022 de 8 910 € pour une étude phytosanitaire non réalisée par le prestataire pour des raisons de santé.

Le montant total de ces recettes supplémentaires à inscrire sur la présente DM s'élève à 28 939 €.

6419 – Remboursement sur rémunération du personnel

Il est constaté une diminution des accidents du travail et des arrêts maladie supérieurs à 15 jours et notamment par l'achèvement de deux situations de longue maladie pour des agents partis en retraite. De ce fait l'assurance statutaire est moins sollicitée.

L'estimation des recettes pour l'année 2025 est réévaluée à 38 000 € au lieu de 60 000 €. Une diminution de 22 000 € est à inscrire dans la présente DM.

2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Compte 60636 – Habillement et vêtements de travail

Suite au départ en retraite de deux agents de restauration à l'école Villemur et au Balory, des nouvelles tenues de travail (EPI) sont nécessaires pour les deux nouveaux agents. La dépense de 395 € est à inscrire dans la présente DM.

Compte 61521 – Entretien et réparations terrains

Un transfert de crédits d'investissement (21316) votés au BP 2025 à hauteur de 20 850 € est à inscrire au bénéfice du compte 61521 en fonctionnement pour les travaux de reprises de concessions prévus.

Compte 615221 – Entretien et réparations des bâtiments publics

- Suite à un dégât des eaux dans la rotonde de Villemur, des travaux de remise en état s'élevaient à 6 792 €. Il est proposé d'inscrire cette somme pour couvrir cette dépense imprévue.
- Suite à un dégât des eaux dans la Tisanerie au Balory, des travaux de remise en état s'élevaient à 3 999,20 €. Il est proposé d'inscrire cette somme pour couvrir cette dépense imprévue.
- Une réserve de 1 238,53 € est constituée pour les divers entretiens complémentaires à venir sur les équipements.

L'ensemble de ces dépenses s'élève à 12 029,73 €.

Compte 617– Etudes et recherches

- La compagnie d'assurance GROUPAMA couvrant nos dommages aux biens, résilie le contrat au 31 décembre 2025, dont l'échéance était au 31 décembre 2027.
Cette résiliation fait suite aux violences urbaines de juin 2023 dont a été victime notre commune avec l'incendie de la Mairie. Nous devons relancer une consultation pour assurer les dommages éventuels de nos bâtiments à compter du 1^{er} janvier 2026.
Le cabinet AUDIT-ASSURANCES/ACE CONSULTANTS, que nous avons sollicité lors du dernier marché, sera de nouveau consulté. La convention de mission d'audit et d'assistance pour la passation du marché public d'assurances s'élève à 7 674 € TTC, somme à inscrire à la présente DM.
- Un diagnostic logement pour 300 € a dû être réalisé dans le cadre de la vente du pavillon rue du 24 août 1944.
- Le marché d'exploitation des installations thermiques prend fin le 30 juin 2026. Afin de relancer une consultation, une assistance de maîtrise d'ouvrage sera sollicitée au courant du dernier trimestre de l'année 2025. Les honoraires sont estimés à 12 000 € TTC et doivent être inscrits à la présente DM.
- Un diagnostic phytosanitaire est commandé pour la somme de 14 855 €. Il permettra d'avoir une parfaite connaissance de l'état de santé de notre patrimoine arbustif.
- Le cabinet NEOPTIM, spécialisé dans le droit fiscal des collectivités locales, a été sollicité pour rechercher d'éventuels allègements fiscaux. Leur intervention, a permis d'obtenir un dégrèvement sur la taxe foncière de 2020 à 2024 d'un montant de 6 887 € pour un de nos bâtiments. Leur taux de rémunération est basé sur 35 % des sommes récupérées. Leurs honoraires s'élèvent donc à 2 892,54 €.

L'ensemble des dépenses de ces études s'élève à 37 721,54 € et est à inscrire dans la présente DM.

Compte 62268 - Autres honoraires, conseils

Durant le mois d'août, nous avons dû avoir recours à un journaliste pour la rédaction du Nandy Info N° 222. Ses honoraires estimés à 1 200 € sont à inscrire à la présente DM.

Compte 6231 - Frais d'annonces pour appel d'offres

La publication de l'appel d'offres pour le nouveau marché d'assurance dommages aux biens, s'élève à 1 316 €. Cette somme est à inscrire à la présente DM.

Compte 6232 – Fêtes et cérémonies

Pour la Féerie de Nandy, nous avons sollicité une entreprise d'espaces verts afin d'aplanir le sol endommagé par les sangliers. La prestation s'est élevée à 1 080 €. Cette somme est à inscrire à la présente DM.

Compte 673 – Titres annulés sur exercices antérieurs

Dans le cadre des locations de salles, un chèque a été encaissé alors que location a fait l'objet d'une annulation. La somme de 200 € est à inscrire à la présente DM.

Compte 6811– Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Dans le cadre des dotations annuelles, un complément de 35 000 € est à envisager pour les nouvelles acquisitions jusqu'au 31 décembre 2025. C'est une écriture d'ordre qui s'équilibre en investissement.

3. RECETTES D'INVESTISSEMENT

10222 – FCTVA

L'arrêté préfectoral du 19 mai 2025 après avoir arrêté l'assiette des dépenses éligibles en investissement de l'exercice 2024, nous notifie la somme de 321 968,41 € contre 240 000 € inscrits au BP 2025, soit une augmentation de 81 968,41 € à inscrire dans la présente DM.

1311 – Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) en vu d'installer la vidéo-protection de voie publique

Dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publique, la ville de Nandy a décidé de renforcer son dispositif de vidéo-protection en ajoutant trois caméras aux huit caméras déjà implantées. L'Etat ayant informé en séance du comité d'éthique de la vidéo-protection du 25 mai 2025 qu'aucune subvention ne serait attribuée au titre du FIPD en 2025. Il convient de retirer les crédits inscrits au BP 2025 d'un montant de 26 366 €.

1313 – Subventions d'investissement du Département

Dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publique, la ville de Nandy a décidé de renforcer son dispositif de vidéo-protection, en ajoutant trois caméras aux huit caméras déjà implantées. Au BP 2025, il a été omis d'intégrer la participation du Département pour les dépenses de raccordement, de stockage des images au CSUI. La subvention demandée est donc augmentée de 1 240,36 € soit 20 % du HT de la dépense supplémentaire s'élevant à 7 440 € TTC, ce qui porte la subvention totale demandée au département à hauteur de 11 786,36 €.

1322 – Subventions d'investissement de la Région

Dans l'objectif de renforcer ses moyens visant à assurer la tranquillité et la sécurité publique, la ville de Nandy a décidé de renforcer son dispositif de vidéo-protection, en ajoutant trois caméras aux huit caméras déjà implantées. Vu le

désengagement de l'Etat, la région Ile de France est sollicitée à hauteur de 30 % du budget total de l'opération soit de 17 679,53 €. La somme inscrite au BP 2025 étant de 5 250 €, il convient d'inscrire en DM une recette supplémentaire d'un montant de 12 319,53 €.

1345 – Amendes radars automatiques et amendes de police

Le Conseil départemental, lors de sa séance du 25 septembre 2025, a décidé que la somme de 8 043 € nous sera versée au titre du programme 2025 pour la sécurisation des passages piétons sur le CD346 et le CD50. Nous avons voté au BP 2025 la somme de 7 000 €, une hausse de recettes de 1 043 € est à inscrire dans la présente DM.

Compte 28188– Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

Dans le cadre des amortissements annuels, un complément de 35 000 € est à envisager pour les nouvelles acquisitions jusqu'au 31 décembre 2025. C'est une écriture d'ordre qui s'équilibre en fonctionnement.

4. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Compte 21316 – Equipements cimetièrè

Un transfert de crédits d'investissement (21316) en fonctionnement (61521) est opéré pour les travaux de reprises de concessions pour la somme de 20 850 €.

Compte 21351 – immobilisations corporelles – bâtiment administratif

- Dans le cadre du sinistre de l'incendie de la Mairie, une prestation de curages a été nécessaire. Le montant de cette opération s'élève à 5 500 €. Cette dépense est à inscrire à la présente DM. A noter qu'elle a été indemnisée à 100 % par l'assurance.
- La rénovation en LED des éclairages du stade et des cours de tennis a été évaluée au BP 2025 suivant les devis déposés au moment de la demande de subvention à la DSIL en 2023. La subvention à hauteur de 80 % des travaux en HT a été accordée en juillet 2025. Les devis ont fait l'objet d'une actualisation et présente un coût supplémentaire de 5 082 € qu'il convient d'inscrire à la présente DM.
- L'alarme intrusion de plusieurs équipements doit être mise en conformité. Le devis comprenant la fourniture, l'installation et le logiciel de gestion s'élève à 34 500 €. Cette somme est à inscrire à la présente DM, cette action ayant un caractère urgent.

L'ensemble de ces interventions s'élève à 45 082 € et est à inscrire dans la présente DM.

Compte 2158 – Autres installations, matériel et outillage divers

- Suite à un contrôle de maintenance dans les groupes scolaires Villemur et Balory, un changement d'extincteurs s'est imposé pour un montant à 1 284,42 €.
- En 2024, nous avons acquis un lamier taille haie. Il est nécessaire de posséder un 2^{ème} jeu de lames de rechange lorsque les premières seront à l'affûtage. Cette dépense se chiffre à 1 305,17 €.

L'ensemble de ces dépenses s'élève à 2 589,59 € et est à inscrire dans la présente DM.

Compte 21838– Autre matériel informatique

L'onduleur actuel est situé dans un local non conforme, particulièrement humide et subit des pannes à répétition. Le choix d'investir sur un onduleur plus petit qui pourrait ainsi être installé dans la salle serveur au 1^{er} étage résoudrait le

problème. Son coût comprenant également la dépose et la reprise de l'ancien onduleur installé, s'élève à 3 610 € TTC et est à inscrire à la présente DM.

Compte 2188 – Autres immobilisations corporelles

- Afin d'entretenir les tracés du terrain de foot, il est nécessaire d'acquérir un traceur de lignes s'élevant à 500 €.
- Dans le cadre de l'installation de trois nouvelles caméras il convient d'intégrer les dépenses liées aux raccordements et au stockage des images au Centre de Supervision Urbaine Intercommunal (CSUI) pour un montant de 7 440 € portant le budget total de cette opération à 70 720 €.
- Les cages de but de handball et de futsal installées au gymnase des 18 sous ont besoin d'être changées. Le coût s'élève à 4 006 €.
- La machine à laver de la restauration de l'école du Balory est en panne. Le montant du matériel de remplacement s'élève à 510 €.
- Il est nécessaire de remplacer le fourneau électrique de très grande taille de la Maison des familles. Il est utilisé dans le cadre d'atelier culinaire. Son coût est de 3 708 €.

L'ensemble de ces équipements s'élève à 16 164 € et est à inscrire dans la présente DM.

Compte 2313– Constructions – travaux en cours

Pour palier à d'éventuelles dépenses complémentaires dans la réalisation des travaux du Plan Pluriannuel d'Investissement qui s'achève en décembre 2025, il est affecté une réserve de 58 609,71 € à inscrire dans la présente DM.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'UNANIMITE,

VALIDE les inscriptions budgétaires inscrites sur le tableau joint à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont les membres présents signé au registre.

Pour copie conforme.

Nandy, le 14 octobre 2025

La secrétaire de séance

Sophie JACOTIN



Le Maire

René RÉTHORE



COMMUNE DE NANDY

Code INSEE : 77326

EXERCICE 2025

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Annexe à la délibération n° 2025-04-33

FONCTIONNEMENT			
ARTICLES	CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
7392221 - Prélèvement pour reversement du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	014 - Atténuations des produits	-17 694,00	
74111 - Dotation forfaitaire des communes	74 - Dotations et participations		-4 075,00
741121 - Dotation de solidarité rurale (DSR)	74 - Dotations et participations		9 585,00
741127 - Dotation nationale de péréquation	74 - Dotations et participations		10 208,00
742 - Dotations aux élus locaux	74 - Dotations et participations		163,00
73111 - Impôts directs locaux	731 - Fiscalité locale		14 686,00
73221 - FNGIR	731 - Fiscalité locale		1 055,00
73331 - FSRIF	731 - Fiscalité locale		80 898,00
74833 - Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	74 - Dotations et participations		1 084,00
744 - FCTVA	74 - Dotations et participations		-3 874,73
7473 - Département	74 - Dotations et participations		-24 570,00
75888 - Autres produits divers de gestion courante	75 - Autres produits de gestion courante		28 939,00
6419 - Remboursements sur rémunération du personnel	013 - Atténuation des charges		-22 000,00
60636 - Habillement et vêtements de travail	011 - Charges à caractère général	395,00	
61521 - Entretien des terrains	011 - Charges à caractère général	20 850,00	
615221 - Entretien et réparation des bâtiments publics	011 - Charges à caractère général	12 029,73	
617 - Etudes et recherches	011 - Charges à caractère général	37 721,54	
62268 - Autres honoraires, conseils	011 - Charges à caractère général	1 200,00	
6231 - Frais d'annonces pour appel d'offres	011 - Charges à caractère général	1 316,00	
6232 - Fête et cérémonies	011 - Charges à caractère général	1 080,00	
673 - Titres annulés sur exercices antérieurs	67 - Charges spécifiques	200,00	
6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	35 000,00	
Total		92 098,27	92 098,27

INVESTISSEMENT			
ARTICLES	CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
10222 - FCTVA	10 - Dotations, fonds divers et réserves		81 968,41
1311 - Subvention d'investissement de l'État et établissements nationaux	13 - Subvention d'investissement		-26 366,00
1313 - Subvention d'investissement du Département	13 - Subvention d'investissement		1 240,36
1322 - Subvention d'investissement de la Région	13 - Subvention d'investissement		12 319,53
1345 - Amendes radars automatiques et amendes de police	13 - Subvention d'investissement		1 043,00
28188 - Amortissements des immobilisations corporelles autres	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		35 000,00
21316 - Equipements du cimetière	21 - Immobilisations corporelles	-20 850,00	
21351 - Installations générales et agencements bâtiment public	21 - Immobilisations corporelles	45 082,00	
2158 - Autres installations, matériels et outillages techniques	21 - Immobilisations corporelles	2 589,59	
21838 - Autre matériel informatique	21 - Immobilisations corporelles	3 610,00	
2188 - Autres immobilisations corporelles	21 - Immobilisations corporelles	16 164,00	
2313 - Constructions	23 - Immobilisations en cours	58 609,71	
Total		105 205,30	105 205,30

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le 21-10-2025



ID : 077-217703263-20251013-CM20250433-DE